

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASSES DU MARDI 9 AVRIL 2024

En l'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Basses, se sont réunis dans la salle de la Mairie, en séance publique ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Présents :

VIVION Monique, Maire., THIBAUT Marie-Claire, MARLET Jean-Louis, SOUMILLAC Jean-Michel, Adjoint., GALERNE Ludovic, HUBERT Michel, LAURENT Philippe, LECOMTE Nicole, PAGANINI Angélique, POVERT Jeanne, Conseillers Municipaux.

Absents ou Excusés :

Le quorum étant atteint, Monsieur Philippe LAURENT est désigné secrétaire de séance.

➤ Madame la Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 5 mars 2024, à l'approbation du Conseil Municipal, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Madame la Maire rappelle l'ordre du jour :

➤ Affaire 01 : finances locales / comptabilité

- vote des taux de fiscalité 2024
- Examen de devis pour l'acquisition d'une élagueuse
- Examen de devis pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression
- Examen de devis pour la fourniture et la pose d'une clôture ainsi qu'un portail pour l'atelier
- Examen de devis pour la fourniture et la pose d'une clôture à la salle Louis Blériot

➤ Affaire 02 : finances locales / subventions

- Examen d'une demande de subvention du secours catholique du Poitou pour l'année 2024
- Examen d'une demande de subvention de l'ADMR pour l'année 2024
- Demande d'une subvention auprès du Département de la Vienne au titre de l'ACTIV 3

➤ Affaire 03 : institutions et vie politique

- Délégation signature du maire pour les devis et bon de commande inférieurs à 3 000 TTC
- Service de Conseil en Energie Partagée de la CCPL : convention cadre

➤ Questions diverses

➤ Les délibérations :

➤ Affaire 01 : finances locales / comptabilité

→ vote des taux de fiscalité 2024

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que son rôle est de fixer les taux d'imposition de la part communale qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la Direction Régionale de Finances Publiques. Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale depuis 2020, les taux de taxe d'habitation étaient figés à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022.

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les meublés de tourisme (dite THRS) peut être intégrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024 (le coefficient de variation proportionnelle sera de **1,000000**).

En conséquence, les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 sont ➤

Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	32,78 %
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	36,01 %
Taxe d'habitation résidence secondaire (THRS)	17,65 %

→ Examen de devis pour l'acquisition d'une élagueuse

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux d'équiper le tracteur d'une élagueuse permettant d'effectuer de petits travaux d'élagage et d'entretien des chemins ruraux sur la commune. Madame la Maire donne lecture des devis demandés et propose un comparatif.

<u>Epareuse KHUN GII 4245M</u>	<u>Epareuse ROUSSEAU Arthea 420</u>
Poids 820kg Refroidisseur hydraulique Rouleau palpeur diam 140 Réservoir d'huile 42l Portée horizontale 4,20 m Puissance du tracteur 51 à 70 cv Poids minimum du tracteur recommandé 3t Vérin de flèche au-dessus	Poids 650kg Sans refroidisseur hydraulique Rouleau palpeur diam 120 Réservoir d'huile 120l Portée horizontale 4,17m Puissance du tracteur 50cv Poids minimum du tracteur 2,5t Vérin de flèche en dessous
17 500,00 € HT soit 21 000,00 € TTC	15 000 € HT soit 18 000,00 € TTC

Après examen, le Conseil Municipal retient l'entreprise « **Central Garage** » de la Roche-Rigault pour l'acquisition de l'**épareuse Khun GII 4245M** pour un montant total de **17 500,00 € HT soit 21 000,00 € TTC**. Le devis de l'entreprise précise également une remise de 1 000,00 € HT pour paiement comptant. Le Conseil Municipal charge Madame la Maire ou l'adjoint ayant délégation, de signer tous documents relatifs à cette affaire et d'imputer cette dépense au budget 2024.

→ **Examen de devis pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le nettoyeur haute pression de l'atelier ne fonctionne plus et qu'il est nécessaire d'en acquérir un nouveau.

Madame la Maire donne lecture des devis reçus.

<u>EI PIECES PAR PIECES 86</u>			<u>GARAGE THIBAUT</u>		
Nettoyeur Schneider mono 160 + Enrouleur	1 262,37 € HT	1 514,84 € TTC	Nettoyeur Dimaco mono 160 + Enrouleur + Remise de 10% du HT soit 156,00 € + lance turbo offerte	1 560,00 € HT - 156,00 € HT <hr/> 1 404,00 € HT	1 684,80 € TTC

Après examen, le Conseil Municipal retient l'entreprise « **Garage THIBAUT** » de **Sammarçolles** pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression mono 160E de la marque Dimaco pour un montant total de **1 404,00 € HT soit 1 684,80 € TTC**. Le Conseil Municipal charge Madame la Maire ou l'adjoint ayant délégation, de signer tous documents relatifs à cette affaire et d'imputer cette dépense au budget 2024.

→ **Examen de devis pour la fourniture et la pose d'une clôture ainsi qu'un portail pour l'atelier**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait pertinent de clôturer le terrain de l'atelier et d'installer un portail afin de le sécuriser et de délimiter l'espace aire de jeux à venir.

Madame la Maire donne lecture des différents devis demandés.

Entreprises	« Daniel Moquet » Doué-la-Fontaine	« Djen Paysages » Les Trois-Moutiers	« Espaces verts de la Dive » Arçay.
Portail	en 6m : 4 972,00 € HT	en 6m : 4 269,20 € HT	en 5m : 8 910,00 € HT
Clôture	4 755,98 € HT	6 098 ,18 € HT	5 225,00 € HT
Total HT	9 727,98 € HT	10 367,38 € TTC	14 135,00 € HT
Total TTC	11 673,58 € TTC	12 440,85 € TTC	16 962,00 € TTC

Après examen, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise « Daniel Moquet » de Doué-la-Fontaine pour la fourniture et la pose de clôture et du portail de l'atelier pour un montant total 9 727,98 € HT soit 11 673,58 € TTC. Le Conseil Municipal charge Madame la Maire ou l'adjoint ayant délégation, de signer tous documents relatifs à cette affaire et d'imputer cette dépense au budget 2024.

→ **Examen de devis pour la fourniture et la pose d'une clôture à la salle Louis Blériot**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de renouveler une partie de la clôture qui sépare la salle Louis Blériot des administrés du lotissement du Clos St Exupéry.

Madame la Maire donne lecture des différents devis demandés pour une clôture avec soubassement et lamelles d'occultation en composite.

Entreprises	« Daniel Moquet » Doué-la-Fontaine	« Djen Paysages » Les Trois-Moutiers	« Espaces verts de la Dive » Arçay
Total HT	8 276,67 €	9 343,45 €	8 900,00 €
Total TTC	9 932,00 €	11 212,14 €	10 680,00 €

Après examen, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise « **Daniel Moquet** » de **Doué-la-Fontaine** pour la fourniture et la pose de la clôture avec soubassement de la salle Louis Blériot ainsi que la fourniture de lamelles d'occultation en composite, pour un montant total **8 276,67 € HT soit 9 932,00 € TTC**. Le Conseil Municipal charge Madame la Maire ou l'adjoint ayant délégation, de signer tous documents relatifs à cette affaire et d'imputer cette dépense au budget 2024.

➤ **Affaire 02 : finances locales / subventions**

→ **Examen d'une demande de subvention du secours catholique du Poitou pour l'année 2024**

Madame la Maire donne lecture d'un courrier du Secours Catholique Poitou reçu le 26 février 2024.

Cette association est auprès des plus démunis qui se trouvent confrontés à de multiples détresses : difficultés financières, sentiment d'exclusion, souffrance morale, carences relationnelles.

La délégation du Poitou vise à agir contre la solitude et l'isolement ainsi qu'en faveur des familles et des jeunes.

Afin de continuer ses actions, l'association sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de **50,00€** à l'association du Secours Catholique Poitou pour l'année 2024 et charge madame la Maire ou l'adjoint ayant délégation, de procéder au versement de cette subvention et d'imputer cette dépense à l'article 65748 du budget 2024.

→ **Examen d'une demande de subvention de l'ADMR pour l'année 2024**

Madame la Maire donne lecture d'un courrier de l'ADMR (Loudun Rural), reçu le 18 mars 2024, pour une demande de subvention pour l'année 2024.

L'association, dans le cadre de son action de service d'aide à domicile, assure la réponse aux attentes de la population et contribue à une dynamique sociale. Elle accompagne chaque année 86 personnes et emploie pour cela 13 salariés. Soucieuse d'améliorer la qualité des services et les conditions de travail des salariés, elle œuvre activement au déploiement des projets associatifs tels que renforcer le sentiment d'appartenance à l'ADMR, développer leur capacité d'innovation, promouvoir leurs métiers, optimiser leur modèle social et économique ainsi que valoriser leur projet et leurs actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de **150,00 €** à l'association ADMR (Loudun Rural) pour l'année 2024 et charge Madame la Maire ou le Maire Adjoint ayant délégation, de procéder au versement de cette subvention et d'imputer cette dépense à l'article 65748 du budget 2024.

→ **Demande d'une subvention auprès du Département de la Vienne au titre de l'ACTIV 3**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que les projets 2024 (acquisition de l'élagueuse et du nettoyeur haute pression, la clôture et le portail de l'atelier ainsi que la clôture de la salle Louis Blériot) peuvent permettre de prétendre à une subvention auprès du Département de la Vienne au titre de la Dotation de Solidarité Communale (Volet 3) dispositif ACTIV' pour l'année 2024.

Récapitulatif des devis de ce projet :

Projet	Montant HT en €	Montant TTC en €
Elagueuse	17 500,00	21 000,00
Nettoyeur haute pression	1 404,00	1 684,80
Clôture et portail atelier	9 727,98	11 673,58
Clôture salle Louis Blériot	8 276,67	9 932,00
Total	36 908,65	44 290,38

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 36 908,65 € HT soit 44 290,38 € TTC.

Le Conseil Municipal avait accepté tous les devis de ce projet lors des séances du mardi 9 avril 2024.

Le plan de financement de ce projet d'investissement pourrait être défini comme suit :

<i>Calcul que sur le HT</i>	- Fonds propres de la Commune en auto-financement (48,52% du HT)	17 908,65 €
	- Subvention ACTIV 2024 du département de la Vienne (51,48% du HT)	19 000,00 €
	Total HT	36 908,65 €
<i>Calcul avec le TTC</i>	- Fonds propres de la Commune en auto-financement	25 290,38 €
	- Subvention ACTIV 2024 du département de la Vienne	19 000,00 €
	Total TTC	44 290,38 €

L'échéancier de réalisation de l'ensemble ce projet sera le suivant : les projets seront entièrement réalisés pendant le 2 ou 3^{ème} trimestre.

➤ **Affaire 03 : institutions et vie politique**

→ **Délégation signature du maire pour les devis et bon de commande inférieurs à 3 000 TTC**

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération portant sur les délégations consenties par le conseil municipal au maire ;

Le conseil municipal autorise le maire à signer les devis et bons de commande (aussi bien en fonctionnement qu'en investissement) d'un montant inférieur à 3 000 € TTC : toutes les validations de devis et bons de commande supérieurs à ce montant sont soumises à délibération.

Cette délégation est également donnée aux adjoints en cas d'empêchement du maire.

Le maire effectuera à posteriori, une information du conseil municipal.

→ **Service de Conseil en Energie Partagée de la CCPL : convention cadre**

La maîtrise des consommations en énergie (combustible, électricité, carburant) et d'eau est la base d'une gestion rationalisée et économe du patrimoine public, tout en améliorant la qualité du service rendu.

Cet objectif est maintenant une nécessité pour que les collectivités deviennent résilientes, capables de réduire leur dépendance aux fluctuations des énergies, d'ancrer la sobriété dans l'action publique locale, d'engager de nouvelles ressources d'énergies.

C'est le 1^{er} levier d'actions inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Loudunais. C'est l'un des moyens pour devenir un « territoire à énergie positive » (TEPOS).

Aussi, la communauté de communes du Pays Loudunais s'est associée avec la Communauté de communes du Haut Poitou pour créer un service de conseil en économie d'énergie, à même d'accompagner les communes de leur territoire dans cette gestion rationnelle et sobre de leur patrimoine. Bénéficiant d'un soutien financier de l'ADEME pour une durée de 5 ans, ce service est labellisé sous le terme « service de conseil en énergie en temps partagé » - CEP.

Ce service apporte un conseil neutre indépendant des fournisseurs en matière de :

- Assistance à la gestion du patrimoine et optimisation de maîtrise des énergies et des flux,
- Accompagnement au projet de la commune (orientation vers les dispositifs, adapté aux usages et aux attentes financières).

Le service est la porte d'entrée de la commune pour la gestion rationnelle de son patrimoine (bâtiment, flotte), mettant à profit sa connaissance des interlocuteurs techniques et financiers avec lesquels il entretient des liens constants.

La communauté de communes propose aux communes de son territoire qui le souhaite d'adhérer à ce service commun, par la convention-cadre de partenariat annexée à la présente délibération. Cette convention définit :

- les engagements réciproques de la commune et de la communauté nécessaires à la bonne réalisation des missions du service. Notamment, la communauté proposera à la commune d'adhérer à un outil de suivi automatisé de ses consommations ;
- le coût du service, soutenu à 55% par l'ADEME et partagé entre les deux communautés de communes ; La communauté prend à sa charge le solde du dispositif pour la durée de l'aide ADEME.
- La durée de l'engagement, conclue selon le temps de partenariat avec l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ne pas signer la convention.

➤ Questions diverses

La séance est levée à 21h00



La Maire,
Monique VIVION

La secrétaire de séance
Philippe LAURENT